

**ÉCOLES ET COLLEGES  
DES VOSGES**EXPÉDITEUR :  
**SNUipp88**6 Maison des Associations  
Quartier La Magdeleine  
88000 EPINAL**P****P R E S S E**  
DISTRIBUÉE PARLA POSTE Supplément n°1 au bulletin n°73 août 2009 - Trimestriel - Imprimé par nos soins  
Directrice de publication: Christine CAEL Abt: 2,30 € - Prix du n°: 0,60 €

DEPOSE LE 31/08/2009

**Edito :**  
*Bonne rentrée !***Se rencontrer  
Débattre****Décider et agir ensemble****Une nécessité toujours d'actualité**

Après une année fort chargée en actions et marquée par de nombreux re-culs sociaux, le nouveau ministre de l'Education Nationale prône le dialogue. Mais déjà la méthode trahit le discours : les décrets sur la formation publiés en hâte en juillet font sauter toute idée de véritable concertation.

*Notre société  
dans 20 ans,  
c'est lui.*

Le traitement inacceptable des EVS renvoyés au chômage et l'annonce par le gouvernement de l'éventualité d'un âge légal de départ en retraite à 67 ans ne font que confirmer la nécessité de s'organiser collectivement, parce que répondre aux besoins et mieux répartir les richesses, c'est possible.

Pour le SNUipp et la FSU, l'unité sera toujours le moyen d'aller de l'avant, mais ses contours ne devront pas être un frein à un véritable mouvement social indispensable.

Faire reculer, c'est possible. Avancer ensemble aussi !

**Adhérez au SNUipp**

Francis GEHIN

**DONNONS  
à l'éCOLE  
LES  
MOYENS  
DE SES  
AMBITIONS !**SNUipp [www.snuipp.fr](http://www.snuipp.fr)<http://88.snuipp.fr>**SOMMAIRE :****Page 1**

Edito

**Pages 2**PRECARITE  
REUNIR LES PERSONNELS  
Budget... Scandaleux**Pages 3**DIRECTION  
et fonctionnement de l'Ecole**Page 4**Carte scolaire et mouvement  
Adhérer  
SMA**Encarts**Calendrier scolaire SNUipp  
Bulletin d'adhésion

## **PRECARITE : EVS - AVS**

**Le compte n'y est, ni pour l'École, ni pour les personnels**

Il aura fallu attendre début juillet pour que le gouvernement apporte une écoute très partielle aux revendications concernant les EVS et AVS.

Au niveau national, 30 000 EVS se sont majoritairement retrouvés à la porte de l'Education Nationale après 24 ou 36 mois de contrat, au service du bon fonctionnement de l'école, des équipes enseignantes et des élèves.

Parallèlement, 1300 AVS sous statut d'assistant d'éducation devraient se voir remercier d'ici décembre 2009 après 6 années d'accompagnement individualisé d'élèves en situation de handicap, sans que le dossier de la professionnalisation des AVS ait avancé d'un pouce malgré l'alerte donnée depuis de nombreux mois par les syndicats et les associations de parents d'enfants handicapés. Les mobilisations, dans un cadre uni-

taire large, ont permis de médiatiser largement le dossier de la précarité dans les écoles et la nécessaire continuité dans l'accompagnement des élèves en situation de handicap. S'il n'a pas été possible de faire céder le gouvernement et de répondre aux revendications globales demandant la création de véritables emplois et la possibilité pour chacune des personnes concernées de bénéficier d'une solution autre que le retour à la case « Pôle Emploi », le parlement a voté en urgence un amendement permettant aux associations de reprendre, sous certaines conditions, les AVS arrivant en fin de contrat ainsi que les EVS ayant acquis des compétences particulières dans le cadre de l'accompagnement des élèves. Pour la très grande majorité des autres : rien, sinon le lancement d'un au-

dit par l'Inspection Générale des dispositifs de formation et de validation de compétences dont ces personnes ont bénéficié dans le cadre de leurs contrats. Syndicalement, nous continuerons à porter nos revendications pour le respect des droits des personnels et pour défendre le bon fonctionnement de nos écoles au quotidien et sur le long terme.

Nous ne pouvons nous satisfaire de ce recours à la précarité alors que l'école devrait bénéficier de personnels formés, avec un vrai métier, un vrai statut et de véritables perspectives d'avenir. Prochainement, le SNUipp proposera à ces collègues un cadre de rencontre afin de débattre et de s'organiser pour que ne se reproduise pas le même schéma et pour qu'enfin nos revendications soient entendues.

## **Le SNUipp réunira rapidement les personnels**

**60 heures et aide personnalisée** La nouvelle organisation du temps scolaire laisse un profond mécontentement dans les écoles et concourt à la disparition des Rased...

**Frais de déplacement** L'administration doit respecter le droit en matière de remboursement de frais de déplacement, notamment pour les réunions pédagogiques ou de direction... **ASH**, **SEGPA**, **RASED**, **CLIS**, Enseignants référents, formation spécialisée...

**Base élèves** La gestion de l'école et des effectifs ne nécessite pas la centralisation du fichier... **Formation initiale et continue, temps partiel, jardins d'éveil et maternelle, droit d'accueil imposé** et droit de grève en recul, **nouveaux programmes et nouvelles évaluations...**

**Autant de sujets et de raisons pour se rencontrer au plus vite...**

## **BUDGET... Scandaleux !**

« En 2008, les IA et les recteurs sont allés au delà des suppressions d'emplois programmées pour 2009 » a reconnu le Secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique devant la commission des finances du Sénat.

En effet, alors qu'une suppression de 23 000 équivalents temps plein (ETP) était programmée en 2008, ce sont en réalité 28 300 ETP qui ont été supprimés !!

Le ministère de l'Education s'est particulièrement illustré dans cet exercice : 2 506 emplois supplémentaires et non prévus par la Loi ont été supprimés en 2008.

Au niveau du 1<sup>er</sup> degré, la dotation prévue était de + 750 postes. La lecture du rapport annuel de performances 2008 pour l'enseignement scolaire nous apprend qu'en réalité ce sont 1 232 emplois qui n'ont pas été utilisés.

Indicateurs de performance et concurrence entre services transforment les recteurs en véritables casseurs d'emplois. Ils mettent les IA en situation d'agents au service d'une politique bien éloignée de l'intérêt et de la réussite de tous.



**DONNONS à l'ÉCOLE  
LES MOYENS  
DE SES AMBITIONS !**



**ÉCOLES ET COLLÈGES DES VOSGES  
SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE  
des Instituteurs,  
Professeurs des Ecoles et PEGC**  
6, maison des Associations  
Quartier de la Magdeleine  
88000-EPINAL

<http://88.snuipp.fr>  
tel. : 03 29 35 40 98  
fax : 03 29 64 24 41  
Email : [snu88@snuipp.fr](mailto:snu88@snuipp.fr)  
CPPAP n° 0710 S 07413  
ISSN n° 1266 0833  
dépôt légal : août 2009

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp du département des Vosges. Conformément à la loi du 08-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au

SNUipp  
Quartier de la Magdeleine,  
6, Maison des Associations  
88000-EPINAL

## **DIRECTION et fonctionnement de l'École**

La nouvelle organisation de la semaine, la mise en oeuvre de l'accompagnement éducatif ou des stages de remise à niveau ont complété la liste de plus en plus longue des tâches des directeurs et directrices d'école.

L'annonce de l'augmentation des indemnités de sujétions spéciales et le report de l'étude de la proposition de loi sur les EPEP, s'ils sont des signes positifs de la reconnaissance d'une véritable activité syndicale nous laissent pourtant sur notre faim. **L'ouverture rapide de négociations sur la direction et le fonctionnement des écoles reste d'actualité.**

D'autant que le remplacement des personnels EVS, arrivés au terme de leurs possibilités contractuelles, ne sert pas la continuité de l'aide administrative et que la réforme de la formation des maîtres laisse en suspens la question des décharges des directions d'école de quatre classes.

Le rôle du conseil des maîtres est primordial et la place centrale des directeurs et directrices d'école de par leur mission d'animation de l'équipe pédagogique n'est pas à démontrer.

L'autoritarisme qui s'est manifesté en certains endroits pour imposer les réformes s'est traduit par des sanctions à l'encontre de celles et ceux qui s'y opposaient. Des directeurs et directrices qui ont refusé d'entrer dans base élèves subissent des retraits de salaires et/ou sont empêchés d'exercer les fonctions de directeur d'école. **Le SNUIPP exige la levée des sanctions.**

Au titre de leur contribution à l'organisation et à la coordination de l'aide personnalisée, chaque directeur peut bénéficier d'une décharge, mais cette

mesure reste très insuffisante. Les décharges nécessaires vont d'une demie journée hebdomadaire pour les écoles à classe unique à une décharge complète à partir de 10 classes. Les suppressions de postes, notamment de stagiaires, ne vont pas dans le sens d'une amélioration de la situation des décharges de direction. Si le SNUIPP se félicite du retrait de la proposition de loi sur les EPEP de l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée Nationale, il n'exclut pas une réflexion sur l'évolution du statut des écoles et revendique **le renforcement des prérogatives du conseil des maîtres.**

Depuis l'année 2000, l'indemnité de sujétion spéciale a été multipliée par quatre pour les écoles à classe unique (de 350 euros à 1500 euros) et par plus de deux pour les écoles de 10 classes et plus (de 800 euros à 1900 euros). En 2003, le Ministère a répondu à notre demande de mise en place d'une indemnité unique indépendante de la taille de l'école. Les mesures annoncées en septembre dernier réintroduisent un élément de différenciation avec l'apparition d'une part variable (de 200 à 600 euros selon le nombre de classes).

Pour le SNUIPP, cette augmentation ne peut compenser la faiblesse des moyens attribués à la direction et au fonctionnement de l'école. D'autant que les personnels chargés de l'aide administrative à la direction connaissent chaque fin d'année scolaire, l'incertitude de la non reconduction de leurs contrats, voire de leur poste. **C'est pourquoi le SNUIPP maintient sa demande de pérennisation des emplois de vie scolaire**



**DONNONS  
à l'école les  
MOYENS DE  
SES AMBITIONS !**



www.snuipp.fr

**sous la forme d'emplois stables et statutaires permettant de reconnaître les spécificités de leurs missions.**

L'école et la réussite de tous les élèves sont au carrefour des préoccupations des enseignants et des familles. La fonction de directeur et directrice doit être mieux reconnue, les missions clarifiées et la charge de travail allégée. C'est pourquoi nous réitérons notre demande d'ouverture de négociations sur la direction et le fonctionnement des écoles.

### **le SNUipp demande :**

du temps supplémentaire de décharge pour la direction et le fonctionnement de l'école

la reconnaissance institutionnelle du conseil des maîtres comme instance de décision ;

une définition claire des tâches demandées et un allègement significatif de celles-ci ;

une revalorisation des bonifications indiciaires des directeurs d'école et une amélioration des rémunérations ;

la création de postes administratifs et des emplois statutaires

une réelle formation relative à la prise d'un poste de direction ;

l'amélioration de la formation de tous (module travail en équipe, fonctionnement et direction de l'école) ;

une augmentation du temps de concertation inclus dans le temps de service pour le travail en équipe.

**EPINAL**

**44 rue de la Clé d'Or  
8000  
EPINAL**

**Crédit  Mutuel**

**Enseignant**  
www.cme.creditmutuel.fr

**SAINT DIE**

**42 rue Pierre Evrat  
88100  
SAINT DIE**

**Tél : 0820 822 044**

N° indigo : 0,12TTC/min

## **URGENT ! CARTE SCOLAIRE et MOUVEMENT :**

dernières mesures et nominations

ÉCOLES en situation d'attente  
ou en besoin d'ouverture  
et collègues sans affectation

**CTPD VENDREDI 4 SEPTEMBRE 9h**

**MOUVEMENT VENDREDI 4 SEPTEMBRE 15h**

Enquête et fiche de contrôle syndicale à télécharger sur <http://88.snuipp.fr>

Faites parvenir rapidement vos informations à  
SNUipp88  
6 maison des associations  
88000 EPINAL

Tel 03 29 35 40 98

Fax 03 29 64 24 41

[snu88@snuipp.fr](mailto:snu88@snuipp.fr)



**DONNONS à l'ÉCOLE  
LES MOYENS  
DE SES AMBITIONS !**

Syndicat National Unifié des Instituteurs-Professeurs de l'École et de l'ÉEC  
[www.snuipp.fr](http://www.snuipp.fr)

## **Adhérer au SNUipp dès maintenant**

### **C'est investir dans l'énergie scolaire**

### **Pour la réussite de tous**

Parce qu'il ne dispose que des ressources financières que lui fournissent ses syndiqués, le SNUIPP appelle tous les enseignants à le rejoindre, en se syndiquant, pour donner encore plus de force et de sens à l'action.

### **C'est votre reconnaissance et votre investissement qui font le SNUipp**

**Pour 3 à 6 €/mois (après déduction fiscale) défendre nos intérêts matériels et moraux, défendre nos salaires, nos conditions de travail et le Service Public, n'est-ce pas un bon investissement ?**

#### **Service Minimum d'Accueil**

Le gouvernement a imposé dès la rentrée 2008 un droit d'accueil dans les écoles maternelles et élémentaires les jours de grève. (Loi n° 2008-790 du 20 août 2008), en réponse à la mobilisation des enseignants du premier degré qui, au côté des parents, lycéens, étudiants, militants des mouvements pédagogiques et associations complémentaires de l'école.

Se sont ajoutées l'obligation pour les enseignants des écoles de faire une déclaration individuelle d'intention de faire grève 48 heures avant la date de la journée de grève afin de permettre l'organisation de ce service et pour les organisations syndicales qui déposent un préavis, l'obligation de procéder à une négociation préalable (Décret n° 2008-1246 du 1 décembre 2008).

Et cela sans aucun dialogue social!

Ces nouvelles dispositions aboutissent à :

- une restriction de l'exercice du droit de grève des enseignants qui ont toujours montré leur capacité à se mobiliser
- un report sur les collectivités locales de la responsabilité de l'Etat
- une remise en cause des missions de l'école

Le gouvernement devrait plutôt s'interroger sur les conditions habituelles d'accueil des élèves : non remplacement de maîtres absents, allongement de la durée de la journée scolaire, classes surchargées, programmes rétrogrades et passésistes, évaluations « couperet », aides spéciali-

sées diminuées au profit des stages de remise à niveau et de l'aide personnalisée, 2 ans exclus de la maternelle, jardins d'éveil, réforme de la formation des maîtres dans la précipitation ...

En dépit des nouvelles dispositions contraignantes, la mobilisation a été massive l'an dernier, avec plus de deux enseignants sur trois en grève en octobre ou en janvier.

L'annonce de 34 000 suppressions de postes dans la Fonction publique pour la rentrée 2009 laisse augurer que le recours à la grève sera sans doute encore nécessaire. Le SMA ne saura y faire obstacle.

Francis GEHIN